

Réserves transports

- RAPPEL IMPORTANT

- Les marchandises voyagent aux risques et périls du DESTINATAIRE.

- Lors de la livraison :

- Contrôler le nombre de colis et l'état de la marchandise reçue en présence du chauffeur.
- Il est IMPERATIF d'ouvrir la totalité des colis, **sans tenir compte de l'état de l'emballage.**

- En cas de litige :

- Indiquer avec précision sur le bon de livraison les éventuels dégâts, ou les colis manquants.
- Si le matériel reçu est inutilisable ou non réparable, refuser le colis en indiquant le motif du refus sur le bon.
- Confirmer le litige au transporteur par lettre recommandée sous 48 heures.
- Si ces conditions sont remplies, et seulement dans ce cas : nous nous engageons à échanger immédiatement le matériel endommagé, dès réception du numéro de litige fourni par le transporteur.

LES MENTIONS «CARTON EN BON ETAT» OU «SOUS RESERVE DE DEBALLAGE» ELIMINENT AUTOMATIQUEMENT LA PRISE EN CHARGE DU LITIGE PAR LE TRANSPORTEUR, ET VOUS SUPPRIMENT TOUT RECOURS.

Retours de matériel

- Retours de matériel neuf pour avoir

- Les retours de matériels neufs feront l'objet d'une indemnité systématique qui sera facturée à hauteur de 20% du montant de la facture (+ facturation du port ALLER).
- En aucun cas, les retours de matériel ne pourront concerner des produits facturés depuis plus de 3 mois, ou ne possédant plus leur emballage d'origine.
- Les retours ne seront acceptés qu'en PORT PAYE, et ce après notre accord.

- Retours de matériel pour réparation

- Les retours de matériel pour réparation ne seront acceptés qu'en PORT PAYE.

- Retours de matériel pour échange

- Les retours de matériel pour échange ne seront acceptés qu'en PORT PAYE, et seulement après notre accord.

AUCUN ECHANGE NE SERA FAIT AVANT LE RETOUR EN NOS LOCAUX DU MATERIEL NE CONVENANT PAS.



RAPPEL !

~~Carton en bon état~~

~~Sous réserve de déballage~~

